

Commission internationale pour la protection des Alpes - CIPRA-France  
Fédération des Clubs alpins français  
Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature - FRAPNA  
Mountain Wilderness France  
Pro Mont-Blanc – Collectif international des associations pour la protection du Mont-Blanc

M. le Directeur de la publication  
Christophe Baron.  
DAGSIT, société éditrice du groupe Décathlon  
4 boulevard de Mons  
59665 Villeneuve d'Ascq Cédex

Grenoble, le 30 novembre 2004

Monsieur le Directeur,

Alors même que l'invasion galopante de nos espaces naturels par les pratiquants de loisirs motorisés fait lever d'un bout à l'autre de notre territoire colère et protestations, alors même que la pratique de l'hélicski est salutairement interdite en France et qu'en Italie et en Suisse, de nombreuses associations sont mobilisées depuis des années pour obtenir enfin son interdiction définitive, voilà que nous découvrons non sans étonnement et irritation que le dernier numéro (n°7) de « Quechua Magazine » participe à son tour à la promotion de ce type de loisirs.

En effet, à huit reprises (une photo page 15 + six citations page 16 + une autre page 41), votre magazine ouvre généreusement ses colonnes à des annonces publicitaires en faveur de la pratique de l'hélicski. Qui plus est, nous n'avons pas manqué de relever que les rédacteurs n'hésitent pas, dans la même page (page 16), à attirer l'attention de leur lecteur sur l'opération, effectivement positive, « La montagne à l'état pur » conduite par la commune de Saint-Gervais, et à faire la promotion de l'hélicski pour le compte de la Compagnie des Guides de Saint-Gervais. Comment ne pas voir la contradiction ?

Nous aurions apprécié que l'éditorial ne se contente pas de se féliciter des efforts des uns et des autres en faveur d'une « montagne propre », mais que son auteur dénonce avec la même conviction les agressions qu'elle subit du fait de son exploitation comme terrain de jeu pour les motoristes de tout poil.

Il ne devrait pas être nécessaire de rappeler à votre équipe les raisons fortes et de bon sens pour lesquelles la pratique de l'hélicski, aussi « encadrée » soit-elle, ne peut être tolérée. Quant au seul et urgent motif pour lequel certains y recourent envers et contre tout, au besoin en contournant cyniquement la loi, nous le connaissons tous, vous et nous. Il ne devrait autoriser personne, en France ou ailleurs, à hâter les dérèglements en cours de notre environnement et à ruiner le plaisir d'être en montagne d'un nombre grandissant de nos concitoyens, en silence et dans le respect des autres.

Nous tenions par la présente, Monsieur le Directeur, à vous faire part sans détour de notre profonde désapprobation.

D'autres entreprises ont fait le choix durable d'« investir » dans la protection de notre environnement montagnard. Au premier rang desquelles la société 'Patagonia' qui crée des vêtements dont la fabrication est la plus écologique possible et qui reverse une partie de ses bénéfices aux associations, telle Mountain Wilderness, qui agissent pour la défense de la qualité de la vie et la protection de la nature en montagne.

Depuis quelques années, la société Meindl ternissait son image en acceptant qu'elle soit utilisée par les organisateurs des rodéos de la 'Croisière Blanche' dans les Hautes-Alpes. Interpellée par nos soins sur cette alliance contre-nature, les dirigeants ont bien voulu reconnaître leur erreur et ont retiré leur soutien à cette manifestation.

Nous aimerions avoir prochainement l'occasion de citer Décathlon pour des initiatives de même type.

Nous préférons croire que les dérapages observés sont davantage l'effet de la distraction ou d'un zèle comptable que celui d'une intention rédactionnelle singulièrement contestable.

Aussi nous voulons croire que votre société saura accorder à notre démarche collective toute l'attention qu'elle nous semble mériter et témoigner bientôt de l'intérêt de ses dirigeants pour le respect de notre environnement montagnard et de ses habitants en bannissant de ses publications toute publicité, directe ou indirecte pour les loisirs motorisés. Si telle devait être leur décision, nous nous engageons à le faire savoir à nos concitoyens par les voies qui nous sembleront les plus appropriées.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre permanente vigilance et l'expression nos cordiales salutations.

Pour le Collectif,  
René Sournia

*Copies à M.M.les Directeurs de la Rédaction et Directeur Marketing et Communication Quechua, respectivement:  
Claude Borrani et Stephan Ralaimongo.*

Correspondance à adresser C/o Mountain Wilderness France, 5 place Bir-Hakeim - 38000 GRENOBLE